

Bilan de « 2005 : plus d'excuses ! » sur la dette des pays du Sud

Jean Merckaert – CCFD & Coordinateur de la plate-forme Dette et Développement – 23/01/2006

Le sujet de la dette, qui a beaucoup contribué au niveau français et international au rapprochement des mobilisations sociales et associatives dans les années 90, reste central parmi les enjeux de solidarité internationale. En effet, la dette représente à la fois un obstacle direct à la réalisation des OMD, dont elle détourne l'argent public, l'outil de la confiscation des souverainetés de très nombreux pays du Sud et le symptôme de relations Nord/Sud inégales, voire cyniques. C'est donc logiquement que l'Action mondiale contre la pauvreté a concentré d'importants efforts pour l'annulation de la dette. En s'appuyant sur le travail de la plate-forme Dette et Développement, « 2005 : plus d'excuses » s'était donné 3 objectifs prioritaires : annuler la dette partout où son remboursement empêche l'atteinte des OMD (révision de l'approche de la viabilité de la dette) ; mettre en place une commission d'enquête au Parlement français pour faire la lumière sur les processus ayant entraîné le surendettement des pays du Sud ; convoquer une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies pour mettre en place un droit international de la dette.

• UNE MOBILISATION TOUS AZIMUTS

Entamée, le 12 janvier, par une manifestation sur la dette des pays affectés par le tsunami à l'appel d'Attac et de la plate-forme Dette et Développement, l'année 2005 aura été l'année de multiples mobilisations autour de la dette. Agir ici, la plate-forme Dette et Développement, Coordination Sud et la plate-forme Coface ont lancé en mars une campagne conjointe de cartes postales « Assez de promesses, annulons la dette ! » destinée au Président de la République, au ministre des Finances et aux parlementaires en amont du G8. Près de 30.000 personnes y ont participé ; 52.000 documents ont été diffusés. Point d'orgue de cette mobilisation : la journée internationale de la dette mi-mai, marquée par l'organisation d'une "course inéquitable" à Paris, ponctuée aux sons des rythmes brésiliens, et de nombreux événements organisés dans toute la France.

La Plate-forme Dette et Développement a également relayé les journées internationales d'action envers les ambassades du G7, avant chaque rencontre des ministres des Finances du G7 (février et mai), en rencontrant notamment les ambassades d'Allemagne, du Canada, d'Italie et du Royaume-Uni. Elle a rencontré à une bonne dizaine de reprises les responsables du ministère des Finances (cabinet de Hervé Gaymard, puis Thierry Breton, direction du Trésor et secrétariat du Club de Paris), ainsi que ceux du ministère des Affaires étrangères et les représentants français au FMI, à la Banque mondiale et aux Nations Unies. Elle a participé au dialogue multi-acteurs de l'ONU sur la dette, en juin à Genève, et à plusieurs rencontres avec des parlementaires, notamment à l'occasion d'un séminaire sur la dette de la Coface, co-organisé le 3 mai au Sénat avec les Amis de la terre.

L'engagement de certains artistes (comme Tiken Jah Fakoly « Ainsi donc l'Afrique doit du fric », film « Djourou, une corde à ton cou »...), la mobilisation de nombreux militants à travers le France (notamment d'Agir ici, du CADTM, du CCFD ou encore d'Attac) et les échos plus fréquents des médias (interviews, tribunes et articles nombreux dans les grands quotidiens nationaux, de nombreuses revues et plusieurs grandes radios) ont également contribué à raviver l'intérêt de l'opinion publique pour la problématique de la dette. Une pression qui a payé, mais trop peu.

• BILAN TRES MITIGE DE NOS REVENDICATIONS POLITIQUES

Si on se réfère aux quatre objectifs que nous avons défini pour 2005, avec la préoccupation qu'ils soient réalistes, l'année 2005 est décevante. En réalité, sur chaque front, de timides avancées paraissent aussitôt fragilisées :

1. Annuler la dette partout où elle est un obstacle aux OMD : avancée aux IFI, recul aux Nations Unies.

L'accord du G8, annoncé début juin, puis début juillet avant d'être confirmé fin septembre, est loin de répondre à nos demandes : il n'annule que la dette due à trois institutions (FMI, Banque mondiale et banque africaine de développement), seuls 18 pays en bénéficient dans l'immédiat (20 autres pourraient s'y ajouter) et encore, sans garantie de marge de manœuvre budgétaire accrue car l'aide à ces pays sera réduite à due proportion de l'allègement octroyé, et l'accord ne remet pas en cause les conditionnalités liées à l'initiative PPTE. Pour autant, il s'agit là d'une avancée, car c'est la première fois que le principe d'une annulation de 100 % de la dette multilatérale fait l'objet d'un accord... En un sens, c'est un aveu à la fois que ces pays n'atteindront pas les OMD à cause de la dette et implicitement, que les créanciers ont une responsabilité dans cet endettement. Ce pas dans la bonne direction nous est directement tributaire : en France, nous n'avons pas convaincu le gouvernement d'être proactif sur la question, mais nous l'avons certainement dissuadé de bloquer l'accord. *Sur cet accord, voir l'analyse de la plate-forme Dette et Développement*¹.

Notre travail de pression en décembre 2005, en lien avec les campagnes dette internationales, a sans doute dissuadé les administrateurs du FMI de revenir sur l'accord du G8, comme les y encourageait un rapport du staff (qui proposait d'exclure six pays sur les 18, comme par hasard ceux qui n'étaient plus sous programme du Fonds au 1^{er} janvier 2006...)². Lesdits pays, qui ne devront plus officiellement rendre de comptes au FMI, pourront-ils s'affranchir du modèle économique dominant ? L'avenir le dira : après 2005, il devrait leur appartenir un peu plus.

ONU : le renoncement à Monterrey. Dans la veine des engagements de Monterrey en 2002, tous les rapports clés sortis cette année plaident pour une redéfinition de la viabilité (ou soutenabilité) de la dette, pour prendre en compte les besoins financiers nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En septembre au Sommet onusien, les chefs d'Etat ne sont même pas parvenus à réitérer le vague engagement de Monterrey à ce propos. *Voir le détail des textes sur la question en annexe 1.*

2. Audit parlementaire de la dette : blocages de la majorité parlementaire

Dans le cadre de la campagne d'interpellation des députés menée par Agir ici et la plate-forme Dette et Développement, en complément de « 2005 : plus d'excuses ! », près de 30.000 cartes postales ont été envoyées aux députés ; des parlementaires (sénateurs ou députés) de tous les groupes politiques ont été rencontrés, souvent en lien avec la campagne des Amis de la Terre sur la COFACE et celle de Coordination SUD sur l'APD. De ce fait, notre revendication centrale (la création d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur les créances françaises vis-à-vis des pays du Sud) a été souvent assimilée aux questions d'un meilleur contrôle de la COFACE et de l'additionnalité des annulations de dette (notamment celles résultant de la COFACE) par rapport à l'APD.

Dans l'ensemble, la campagne a reçu un accueil assez favorable. La moitié des députés environ y ont répondu. Les réponses suivent à peu près les mêmes lignes de partage sur les différents sujets : plusieurs députés se sont émus, en séance publique ou en commission, de l'importance des AD dans l'APD, notamment celles résultant de la COFACE³, de l'opacité des allègements de dette et du manque de contrôle des activités de la COFACE.

Concernant spécifiquement la commission d'enquête, des réactions positives ont été reçues de la part des députés UDF, socialistes, Verts et communistes. Les groupes PS et PC ont même, chacun,

¹ http://www.dette2000.org/accord_dette_au_G8_decryptage.pdf

² *In fine*, seule la Mauritanie, qui aurait manipulé ses comptes, s'est vu reporter le bénéfice de l'initiative. Le Cambodge et le Tadjikistan ont été en revanche ajoutés à la liste concernant les créances dues au FMI.

³ Notamment, parmi le groupe socialiste, Henri Emmanuelli et Danielle Bousquet. Notons toutefois que l'exclusion de cet annulations de dettes du périmètre de l'APD, tel qu'il est défini par le CAD de l'OCDE, n'est pas explicitement demandé.

déposé une proposition de création de commission d'enquête parlementaire à ce propos. Au sein de la majorité parlementaire, rares sont les députés UMP à avoir enfreint le mot d'ordre du parti. Plusieurs députés de tous partis ont posé une question écrite au ministère des Affaires étrangères, des Finances ou au Premier ministre, mais nous n'avons pas eu connaissance des réponses reçues. *Les réponses détaillées des différents groupes parlementaires se trouvent en annexe 2.*

Au niveau international, à défaut d'un audit généralisé sur la dette des pays du Sud, il faut souligner quelques avancées dans la reconnaissance, par les créanciers, de leurs responsabilités :

- a) De l'aveu des membres de la Commission pour l'Afrique (dont Tony Blair, Michel Camdessus, Gordon Brown et Trevor Manuel), « *la dette a pour l'essentiel été contractée par des dictateurs qui se sont enrichis grâce au pétrole, aux diamants et aux autres ressources de leur pays et qui, pendant la guerre froide, ont bénéficié du soutien des pays qui aujourd'hui touchent le remboursement de la dette. Nombre de ces dirigeants ont pillé des milliards de dollars à leur pays en se servant des systèmes financiers des pays développés* »⁴.
- b) Le nouveau gouvernement norvégien, arrivé au pouvoir en octobre 2005⁵, entend promouvoir l'annulation de la dette illégitime au niveau international.

3. Droit international de la dette : un concept encore tabou

Notre souhait que la France demande la convocation d'une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies pour mettre en place un droit international de la dette n'a reçu strictement aucun écho, ni même aucune réponse officielle dans nos dialogues avec le gouvernement.

Toutefois, cette revendication de notre part recouvrait deux grandes aspirations – le besoin de mettre des règles du jeu à l'endettement international et que ces règles ne soient pas l'apanage des créanciers – qui, elles, ont légèrement progressé.

- **En termes de processus.** Nous avons participé au dialogue multi-acteurs sur la dette sous l'égide des Nations-Unies, qui a rassemblé pour la première fois sur ce sujet l'ensemble des acteurs concernés (créanciers, débiteurs, secteur privé, experts, société civile, organisations internationales), au premier semestre 2005, et qui a abouti à des conclusions intéressantes⁶. Nous avons également obtenu cet automne, grâce au travail de lobby international entrepris à notre initiative envers l'Assemblée nationale de l'ONU, que ce dialogue puisse se poursuivre, notamment en vue de préparer la prochaine conférence internationale sur le financement du développement (peut-être en 2008)⁷.
- **En termes de règles.** Le sujet de la dette odieuse ou illégitime gagne du terrain (un peu) :
 - Au niveau de la société civile, les résultats mitigés de la campagne envers le G8 et la pression d'organisations comme Jubilé Sud amènent certaines organisations et réseaux notamment européens (Eurodad, Christian Aid, nous-mêmes en France), à s'investir davantage sur le sujet.

⁴ *Rapport de la Commission pour l'Afrique - Notre Intérêt commun*, p. 132, mars 2005.

⁵ Il s'agit d'une coalition entre sociaux-démocrates, "gauche socialiste" et "parti du Centre".

⁶ A l'issue de 3 rencontres, à New York, Harare (Zambie) puis Genève, « *un consensus s'est dégagé autour de l'intérêt de prolonger la discussion multi-acteurs sur 3 thèmes spécifiques, à savoir : 1/ Elaborer le concept de viabilité de la dette, son application et son impact sur les politiques, 2/ Améliorer la transparence des débiteurs et des créanciers, 3/ Etudier la possibilité de mécanismes complémentaires pour améliorer la résolution du problème de la dette.* » - A propos de « *l'amélioration des mécanismes coopératifs de résolution de la dette* », il a été précisé que « *à l'avenir, un dialogue multi-acteurs devrait examiner certaines questions, telles qu'un code de conduite pour les débiteurs souverains et leurs créanciers, l'opérationnalisation de la doctrine de la 'dette odieuse', des dispositifs d'arbitrage et de médiation pour faciliter le règlement des différends et examiner le problème de la séniorité entre les créanciers.* » In Consultation multi-acteurs sur « Dette souveraine et développement durable », session finale (Genève, 20-22 juin 2005), *Rapport du secrétariat sur la consultation*, 6 septembre 2005.

⁷ La formulation retenue dans les résolutions « dette » et « financement du développement » n'est semble-t-il pas très claire sur la nécessité de poursuivre ce processus, mais elle laisse au secrétariat général des Nations Unies l'option de le poursuivre. A la société civile de l'y inciter...

- Au niveau international, le nouveau gouvernement norvégien a déclaré que « *les Nations Unies devraient établir des critères pour définir la dette illégitime et celle-ci doit être annulée* ». Il s'est engagé à se l'appliquer pour les créances dues à la Norvège et promeut également l'idée d'un tribunal de la dette pour juger de l'illégitimité des dettes.
- Au niveau français, le gouvernement a toujours réfuté l'idée de dette illégitime au motif qu'il était impossible de définir si un gouvernement est légitime ou non. Toutefois, dans sa réponse du 12 janvier 2006 à l'interpellation de la plate-forme Dette sur la dette nigériane, Thierry Breton tient à se justifier en expliquant que la dette nigériane à l'égard de la France est « *issue pour plus de 90 % de la garantie par l'Etat de contrats commerciaux conclus sous le régime démocratique de la Seconde République du Nigeria (1979-1983 et destinés à financer les infrastructures du pays* ». S'agit-il d'un premier pas avant qu'il reconnaisse la caractère odieux des dettes contractées par des dictateurs et qui n'ont pas bénéficié aux populations ?

4. C2D : la société civile locale marginalisée

L'extrême lenteur et lourdeur des contrats désendettement développement (C2D), le volet bilatéral des annulations de dettes françaises, pourrait s'expliquer par la nécessité d'associer pleinement le parlement et les organisations de la société civile (OSC) locale à leur élaboration. Mais ce n'est toujours pas le cas. Autant les pouvoirs publics français pouvaient se justifier en 2001, au début des C2D, du manque de temps pour impliquer les OSC locales, autant en 2005, l'excuse n'est plus recevable. Les comités d'orientation et de suivi, censés jouer ce rôle de lien avec la société civile, n'ont souvent pas été mis en place, ou alors réunis une fois le C2D adopté...

Toutefois, l'année 2005 a marqué une petite avancée, en juillet, avec la participation d'un représentant de la plate-forme Dette (membre du Secours catholique) à la mission de revue du C2D Mauritanie. Même si cette expérience n'a pas été totalement convaincante, car les délais étaient trop courts pour pouvoir informer et impliquer à temps les partenaires mauritaniens et que le gouvernement n'a pas pris en charge les frais financiers afférents à notre présence, il se peut que cette première en appelle d'autres, mieux préparées. Reste que l'association d'un représentant d'ONG française à une réunion d'évaluation entre les pouvoirs publics français et le ministre des Finances mauritanien constitue un précédent inconcevable il y a quelques années encore.

- **Autres événements clés sur la dette en 2005**

D'autres évolutions importantes ont vu le jour sur la question de la dette en 2005, qui ne figuraient pas parmi les revendications de « 2005 plus d'excuses ! » :

- **Tsunami.** En janvier 2005, le Club de Paris a proposé aux pays affectés par le tsunami un moratoire sur leur dette, mais sans même garantir la suspension des intérêts ! Seuls l'Indonésie et Sri Lanka ont finalement accepté la proposition. Notons que les réserves initiales de certains pays, par crainte d'une dégradation de leur notation sur les marchés financiers, est un argument aujourd'hui souvent utilisé par les créanciers pour expliquer que les débiteurs ne veulent pas d'une annulation...
A nous de contrer cet argument : 1/ l'annulation doit répondre à des critères juridiques (par ex. la force majeure en cas de catastrophe naturelle) afin qu'elle ne soit pas interprétée comme une faiblesse financière par les agences de notation ; 2/ de nombreux exemples historique (Allemagne en 1953, Indonésie en 1970, Argentine en 2001) montrent qu'un allègement peut certes renchérir l'accès au crédit dans le très court terme, mais il le facilite à moyen terme.
- **Parlement européen.** Dans une résolution adoptée le 13 janvier 2005 par 473 voix pour, 66 voix contre et 14 abstentions, le Parlement européen :

- « souligne (...) que tous les créanciers et, en particulier, les institutions internationales et les gouvernements nationaux, doivent se mettre d'accord pour annuler progressivement la dette des pays en développement, en donnant la priorité aux pays les moins avancés » ;
 - « estime que les initiatives antérieures, y compris l'Initiative PPTE renforcée, restent inadaptées dans le contexte actuel de la mondialisation économique, et souligne que toute initiative telle que l'Initiative PPTE renforcée doit être considérée comme un pas sur la voie de l'annulation progressive de toutes les dettes ».
- **Nigeria.** La menace de répudiation avancée par le parlement nigérian a suffisamment fait trembler les chancelleries que le Club de Paris a proposé au gouvernement nigérian un allègement de 60 % de sa dette, fin juin, juste avant la réunion du G8 de Gleneagles, en échange d'un paiement immédiat des intérêts et d'un remboursement anticipé du reste. Bien que le caractère à la fois odieux et insupportable (en termes de développement humain) de l'essentiel de cette dette auraient justifié une position plus ferme du gouvernement nigérian dans la négociation, celui-ci a accepté l'accord en octobre⁸. Une nouveauté de cet accord est que pour la première fois, le Club de Paris a accepté de traiter de la situation d'un pays qui ne soit pas formellement sous programme avec le FMI⁹.
- **Argentine, Brésil et FMI.** Le Brésil et l'Argentine ont décidé, en décembre 2005, d'anticiper le paiement de leur dette vis-à-vis du FMI, ce qui leur permet de réaliser une économie¹⁰ mais surtout de se libérer rapidement de l'emprise de Washington sur leurs politiques. Le Brésil rembourse aussi dès janvier 2006, de manière anticipée, sa dette envers les grands pays créditeurs, réunis au Club de Paris. Peu dépendants du FMI car ils ont largement accès au crédit international, ces pays auraient eu de nombreuses raisons de répudier leur dette envers le Fonds, qui porte une lourde responsabilité dans leur surendettement. Leur attitude, après le remboursement par l'Indonésie de son dernier prêt au FMI en 2003, peut laisser présager d'une rupture financière marquée des pays du Sud avec le mentor de Washington.

⁸ Voir à ce sujet la tribune de réaction publiée par David Ugolor de Jubilé Sud Nigeria et Jean Merckaert de la plate-forme Dette et Développement dans *La Croix*, 27 oct. 2005.

⁹ Le FMI a mis en place un nouveau mécanisme de suivi macroéconomique sans prêt, le *policy support instrument* (PSI).

¹⁰ L'Argentine et le Brésil ont racheté leur dette au FMI fin 2005, respectivement 9,8 et 15,5 Mds \$. L'Argentine économise ainsi 900 millions de dollars d'intérêts.

Annexe 1 : Viabilité de la dette et OMD : un retour en arrière.

Tous les rapports clés sortis en 2005 plaident pour une redéfinition de la viabilité (ou soutenabilité) de la dette, pour prendre en compte les besoins financiers nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La déclaration de Monterrey de 2002 sur le financement du développement y engageait déjà, à demi-mots, la communauté internationale : « *Les prochaines analyses de la situation de la dette doivent (...) tenir compte de l'effet de l'allègement de la dette sur les progrès accomplis par rapport aux objectifs de développement figurant dans la Déclaration du Millénaire* » (article 49).

En janvier 2005, le rapport du projet du Millénaire, coordonné par Jeffrey Sachs¹¹, se fait plus explicite en retenant parmi ses dix recommandations principales que « *les critères d'évaluation de la viabilité de l'endettement doivent être compatibles avec la réalisation des OMD* ». Début mars 2005, la Commission pour l'Afrique admet¹², quant à elle, que l'initiative PPTE « *était destinée à faire passer la dette d'un niveau 'insoutenable' à un niveau 'soutenable', c'est-à-dire un apurement sur le bilan* » et elle promet « *l'annulation du service de la dette multilatérale de 100 %, lorsque cela est nécessaire pour atteindre les OMD* ». Fin mars, dans son rapport préparatoire pour le Sommet mondial, Kofi Annan demande aux Etats membres de « *redéfinir l'endettement tolérable comme le niveau d'endettement qui permet à un pays d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement avec l'assurance que les ratios d'endettement n'auront pas augmenté en 2015* »¹³.

Dans sa mouture du 22 juillet 2005, notamment après les Auditions de la société civile par l'Assemblée générale, fin juin, le projet de déclaration finale du Sommet mondial est extrêmement encourageant sur le sujet : « *Nous soulignons que l'analyse de la viabilité de la dette doit prendre en considération le niveau d'endettement qui permet à un pays d'atteindre ses objectifs de développement nationaux, dont les OMD, en reconnaissant le rôle clé que l'allègement de la dette peut jouer pour libérer des ressources [pour] la croissance et le développement* »¹⁴. La version du 5 août, idem. Les Etats-Unis auront raison de cette formulation : fin août, Bolton propose, au milieu de 750 amendements, de supprimer intégralement le paragraphe.

Le texte final ne retiendra qu'une formulation édulcorée qui n'a plus guère de sens : « *Nous soulignons que la viabilité de la dette est déterminante pour la croissance et importante pour la réalisation des objectifs nationaux de développement, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et sommes conscients que l'allègement de la dette peut faire beaucoup pour libérer des ressources (...)* »¹⁵.

¹¹ Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies dirigé par Jeffrey Sachs, *Investir dans le développement – Plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, janvier 2005, New York.

¹² Notre Intérêt commun – Rapport de la Commission pour l'Afrique, Londres, p. 374-375.

¹³ *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, Rapport du Secrétaire général, 24 mars 2005, paragraphe 54.

¹⁴ *Revised draft outcome document of the high-level plenary meeting of the General Assembly of September 2005 submitted by the President of the General Assembly*, 22 juillet 2005, Paragraphe 23, notre traduction.

¹⁵ Assemblée générale des Nations Unies, *Document final du Sommet mondial de 2005*, 20 septembre 2005, paragraphe 26b.

Annexe 2 : Réactions des groupes parlementaires à la demande d'un audit de la dette

- Groupe communiste et républicain : Réponses favorables reçues notamment de André Chassaigne, Jean-Claude Lefort et Janine Jambu.

Antécédents : le député Jean-Claude Lefort avait déjà demandé, en session ordinaire le 15 novembre 2004, que l'Assemblée « se dote d'une mission d'étude et d'observation pour procéder à un audit global et détaillé de toutes les créances détenues par la France pour y voir clair sur l'état exact des remboursements, des affectations et des conditions posées ». Au Sénat, sa collègue Hélène Luc (Val-de-Marne) demandait par un courrier au président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées la « mise en place d'une mission d'information parlementaire sur l'utilisation de la dette et donc des fonds publics. Il est temps de faire un bilan complet dans ce domaine qu'il s'agisse de l'initiative PPTTE et de son prolongement en France au travers des C2D d'une part et des allègements de dette compris dans l'APD d'autre part. Une telle mission aura le mérite de dresser un état des lieux complet des politiques de définition et de gestion de la dette par notre pays. »

Proposition de résolution (N° 2405), déposée par George Hage et l'ensemble du groupe communiste et républicain à l'Assemblée nationale, le 22 juin 2005, d'une « Commission d'enquête sur la dette des pays en développement », « chargée de dresser un état précis de la dette des pays en développement à l'égard de la France, d'évaluer les conséquences de cet endettement sur leur développement, de mettre en évidence les effets des dispositifs existants et prétendant à une réduction de cette dette ». La proposition a été renvoyée à la Commission des Affaires étrangères, qui a nommé Jacques Godfrain rapporteur, le 5 octobre 2005.

Question écrite posée au ministre des Affaires étrangères par François Liberti (Hérault), relayant explicitement la demande d'audit parlementaire.

- Parlementaires verts : réponses favorables sur nos différentes revendications. Par exemple, Yves Cochet souligne que « Les Verts ont (...) une position claire, ils soutiennent le Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde » et il appelle, au-delà d'une annulation « nécessaire mais insuffisante », à un véritable Plan Marshall sur la dette.

Organisation au Sénat par les Amis de la Terre, sous le parrainage de Dominique Voynet, d'un colloque sur la COFACE et la dette¹⁶, le 3 mai 2005. L'idée d'un manifeste des parlementaires n'a pas abouti – le projet reprenait les revendications de transparence de la COFACE, de commission d'enquête sur les dette cofacées, de création d'une délégation parlementaire au développement international et d'exclusion des AD cofacées du calcul de l'APD.

- Groupe socialiste et apparentés : Réponses type nombreuses et favorables (mais un peu décalées par rapport à la demande – cf. leur proposition de commission d'enquête exclusivement axée sur la Coface), reçues notamment de Jean-Marc Ayrault et Jean-Louis Bianco.

Antécédents : Interventions nombreuses en plénière sur l'additionnalité et amendement N°1800 proposé par Didier Migaud etc. au projet de loi de finances pour 2005, visant à ajouter « un bilan de la politique publique française de soutien aux exportations » (rejeté).

Proposition déposée par Jean-Paul Bacquet, Paulette Guinhard-Kunstler, Jean-Claude Viollet et les membres du groupe socialiste et apparentés, le 30 mars 2005 (résolution N°2221), d'une « Commission d'enquête portant sur les activités de la Coface », « ayant pour objet d'évaluer les activités de la Coface pour le compte de l'Etat et leur lien avec l'évolution de l'aide publique au développement ». Les motifs de cette résolution dénoncent « l'opacité » dans les annulations de dettes cofacées et le caractère « cynique, de comptabiliser les dettes 'cofacées', résultant d'une politique de promotion des exportations, au titre de l'APD ». On le voit, la proposition socialiste, focalisée sur la COFACE et la comptabilisation des AD cofacées au titre de l'APD,

¹⁶ Voir les Actes du Colloque « Aide publique aux exportations et développement durable » : http://www.amisdelaterre.org/article.php3?id_article=1702.

ne demande jamais que lumière soit faite sur les créances françaises et les processus ayant généré l'endettement. Serait-ce parce qu'ils étaient aux affaires pendant cette période ?

Réponses personnalisées de François Loncle (député de l'Eure), qui intervient régulièrement sur ces questions à l'Assemblée ; Chantal Robin-Rodrigo (députée des Hautes-Pyrénées) qui estime, sur le sujet de la commission d'enquête, que « les députés de l'opposition de trouvent bien démunis face à l'écrasante majorité UMP » ; Marie-Renée Oget (députée des Côtes d'Armor) assure que notre démarche « *recueille [son] approbation* » et précise « *l'idée d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'évaluer les effets de la politiques française d'aide au développement me paraît justifiée dans son principe* ».

Question écrite posée au ministre des Affaires étrangères par Jacques Floch (Loire-Atlantique).

- Groupe UDF : Réponses type nombreuses et explicitement favorables : « *je soutiens votre demande de création d'une commission d'enquête parlementaire, qui aurait pour tâche de réaliser un audit des créances de la France sur les pays du Sud* ». Au-delà, le groupe plaide pour « *la mise en place d'un droit international et d'une instance internationale d'arbitrage chargée de traiter les questions liées à l'insolvabilité, au plafonnement des remboursements exigés, au caractère illégitime de certaines créances, éventuellement à la restitution des prêts détournés* ». Parmi les signataires : Anne-Marie Comparini, Hervé Morin, André Santini.

Réponses des « *apparentés UDF* » (Pierre Albertini, Philippe Folliot) : exclusivement sur l'APD.

Question écrite posée au ministre des Affaires étrangères par Michel Hunault (Loire-Atlantique).

- Groupe UMP : réponses type nombreuses reprenant mot à mot l'argumentaire du ministère des Finances (Th. Breton) quant à l'engagement de la France pour le financement des OMD et la pertinence de comptabiliser les annulations de dette au titre de l'APD. Le sujet de l'audit est soigneusement évité.

Argumentaire développé pour rejeter la proposition de commission d'enquête

Réponses isolées de députés UMP : Alain Suguenot (député de Côte d'Or aussi l'auteur en 2003 d'une proposition de loi tendant à créer une délégation parlementaire à la mondialisation), qui se dit « *bien d'accord (...) qu'il faut absolument que les comptes, en matière [de dette publique des pays du Tiers-Monde], soient absolument transparents* », a « *saisi les services concernés de la présidence de l'Assemblée afin d'appuyer [notre] requête de création d'une commission d'enquête sur le sujet* ». Jacques Remiller (député de l'Isère) se dit « naturellement favorable à l'annulation de la dette des pays du Sud » mais évite de se prononcer sur l'audit. Philippe Rouault (député d'Ile-et-Vilaine) ne répond pas directement à nos questions mais s'est fendu d'une longue lettre expliquant la politique française en matière d'annulations et critiquant l'absence de contrôle parlementaire sur une grande partie des créances annulées, qui sont portées au découvert du Trésor ou de la Coface (« *à peine 17% des annulations font l'objet d'une dépense budgétaire en 2004* »).

Question écrite posée au ministre délégué à la coopération par Pierre Lequiller (Yvelines), Georges Tron (Essonne) et Bernadette Paix (Haute-Garonne) ; au Premier Ministre par Gérard Voisin (Saône-et-Loire) et au ministre des l'Economie et des Finances par Richard Dell'Agnola (Val-de-Marne) ; requête transmise au groupe parlementaire UMP par Pierre Hellier (Sarthe). Parmi eux, seuls Hellier et Lequiller relaient explicitement l'idée de commission d'enquête.

Rapport de Camille de Rocca-Serra (député de Corse du Sud) au nom de la Commission des Finances sur la proposition de résolution socialiste (Bacquet et al.)¹⁷ et qui plaide pour son rejet, aux motifs principaux que les relations Etat - Coface sont clarifiées et que les annulations de dette contribuent légitimement à l'APD. Le rapport pointe toutefois l'insuffisance du contrôle parlementaire concernant les opérations d'annulation de dette et suggère de faire appel à la Cour des Comptes.

¹⁷ La rapport peut être téléchargé sur <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r2350.asp>